

Le 20 juin 2018

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 20 juin 2018, à 16 h sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	849	1	Yves Boissonneault	Présent
Laurierville	1 390	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 679	2	Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	730	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 712	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 073	2	Yves Charlebois	Présent
St-Pierre-Baptiste	521	1	Donald Lamontagne	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	673	1	Marie-Claude Chouinard	Présente
Ville de Plessisville	6 651	5	Mario Fortin	Présent
Ville de Princeville	6 065	5	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	457	1	Éric Chartier	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Sont également présents Messieurs Rick Lavergne, directeur général et secrétaire-trésorier et Raphaël Teyssier, directeur des opérations et des communications.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 9 mai 2018
- 5.0 Suivi du procès-verbal

Le 20 juin 2018

- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Adoption du règlement numéro 355 sur la politique de gestion contractuelle
 - 6.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement concernant la déclaration de compétence de la MRC en matière de gestion du logement social
 - 6.3 Requête au Lieutenant-gouverneur visant la déclaration de compétence en matière de gestion du logement social par la Municipalité régionale de comté de L'Érable
 - 6.4 Addenda à l'entente de services d'archives 2018 - Autorisation de signature
 - 6.5 Entente avec l'École nationale des pompiers du Québec – Autorisation de signature
 - 6.6 Adhésion à l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies – Autorisation de signature
 - 6.7 Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ)
 - 6.7.1 Adoption du règlement numéro 354 décrétant un emprunt de 135 000 \$ et une dépense de 135 000 \$ pour l'acquisition de trois (3) camions incendie
 - 6.7.2 Adjudication de la vente d'un camion-fourgon
 - 6.7.3 Adjudication de la vente d'un camion-citerne
 - 6.7.4 Autorisation de procéder à l'acquisition de trois (3) véhicules usagés pour le transport de troupes sous la méthode de gré-à-gré
 - 6.7.5 Autorisation de procéder à l'acquisition d'un véhicule Argo sous la méthode de gré-à-gré dans le cadre du programme SUMI
 - 6.7.6 Autorisation à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule de type « side-by-side » dans le cadre du programme SUMI
 - 6.7.7 Autorisation de dépenses dans le cadre du programme SUMI
 - 6.7.8 Promotion d'un pompier
 - 6.7.9 Démission de deux pompiers
 - 6.7.10 Embauche de pompiers
 - 6.8 Adoption du rapport annuel d'activités du FDT
 - 6.9 Adoption de la reddition de compte du FDT

Le 20 juin 2018

- 6.10 Adoption du Rapport annuel de développement économique de L'Érable
- 6.11 Prolongation de l'entente TC-165 en transport collectif de la MRC de L'Érable pour le transport collectif et adapté – Projet pilote « Rural Express »
- 6.12 Autorisation à lancer un appel d'offres sur invitation, portant le numéro 2018-09-01, en transport collectif et adapté – Projet pilote « Rural Express »
- 6.13 Programme d'aide au développement du transport collectif – Demande d'aide financière
- 6.14 Programme d'aide au transport adapté – Demande d'aide financière
- 6.15 Prolongation d'un contrat en transport collectif avec Autobus RoBo inc. pour la desserte TC-165
- 6.16 Prolongation d'un contrat en transport collectif avec Autobus des Appalaches pour la desserte TC-165
- 6.17 Demande d'aide financière au FDT – Volet Pacte rural
 - 6.17.1 Projet « Surface – Dek hockey (Domaine Somerset) » contenu au plan d'action de la municipalité de la Paroisse de Plessisville
 - 6.17.2 Projet « Aménagements extérieurs de la Résidence Provencher – Phase 2 » contenu au plan d'action de la municipalité de Laurierville
 - 6.17.3 Projet « Enseigne numérique » contenu au plan d'action de la municipalité de Laurierville
 - 6.17.4 Projet « Aménagement d'une aire de repos intergénérationnelle » contenu au plan d'action de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
- 6.18 Demande d'aide financière au Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable
 - 6.18.1 Projet « Structuration de l'industrie touristique d'Inverness »
- 6.19 Projet du plan marketing de l'article 59 – Demande de financement au fonds Agro
- 6.20 Entente sectorielle sur le développement bioalimentaire au Centre-du-Québec – Autorisation de signature
- 6.21 Engagement de la MRC en lien avec le renouvellement d'une entente avec le Mont Apic – Autorisation de signature
- 6.22 Location de locaux à Laurierville pour le personnel SSIRÉ

Le 20 juin 2018

- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Cours d'eau Pelleriin, branche 1 – Réalisation des travaux d'entretien
 - 7.2 Cours d'eau Bras-de-Marie, branche 12 – Réalisation des travaux d'entretien
 - 7.3 Cours d'eau Bras-de-Marie, branche 14 – Réalisation des travaux d'entretien
 - 7.4 Cours d'eau Bras-de-Marie, branche 15 – Réalisation des travaux d'entretien
 - 7.5 Cours d'eau Bras-de-Marie, branche 16 – Réalisation des travaux d'entretien
 - 7.6 Cours d'eau Jutras – Réalisation des travaux d'entretien
 - 7.7 Cours d'eau rivière Creuse , branche 8 – Réalisation des travaux d'entretien
- 8.0 Financier:
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance :
 - 9.1 Appui au Festival du Bœuf d'Inverness
 - 9.2 Appui à la MRC de Témiscamingue – Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier
- 10.0 Varia :
 - 10.1 Panneau sortie 228 – Demande de permis au MTMDET
 - 10.2 Demande au Fonds d'Aide au développement du milieu de Desjardins – Projet régional pour l'accès à Internet haute vitesse
 - 10.3 Demande au Fonds d'Aide au développement du milieu de Desjardins – – Projet « Économie circulaire Arthabaska - Érable »
- 11.0 Période de questions

Intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour.

A.R.-06-18-14535

ADOPTÉ

Le 20 juin 2018

Ordre du jour A.R.-06-18-14536 Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés, en ajoutant le point suivant :

- 6.17.4 Projet « Aménagement d'une aire de repos intergénérationnelle » contenu au plan d'action de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et les points suivants au varia:
 - Panneau sortie 228 – Demande de permis au MTMDET
 - Demande au Fonds d'Aide au développement du milieu de Desjardins – Projet régional pour l'accès à Internet haute vitesse
 - Demande au Fonds d'Aide au développement du milieu de Desjardins – – Projet « Économie circulaire Arthabaska – Érable »

ADOPTÉ

Procès-verbal A.R.-06-18-14537 Il est proposé M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière 9 mai 2018 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif :

Adoption du règlement numéro 355 - instaurant des dispositions sur la politique de gestion contractuelle.

instaurant des dispositions sur la politique de gestion contractuelle
A.R.-06-18-14538

ADOPTÉ

Avis de motion - Règlement Avis de motion est par les présentes donné par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente sera déposé pour

Le 20 juin 2018

concernant
la déclaration
de compétence
de la MRC en
matière de
gestion du
logement social

adoption un règlement concernant la déclaration de compétence de la MRC en matière de gestion du logement social. Un projet de ce règlement est également présenté et déposé.

Requête au
Lieutenant-
gouverneur
visant la
déclaration de
compétence
en matière de
logement
social par la
MRC de L'Érable
A.R.-06-18-14539

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de l'Érable a, par son *règlement déclarant la compétence de la MRC de L'Érable en matière de logement social sur l'ensemble de son territoire*, adopté en vertu de l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1), déclaré sa compétence dans le domaine de la gestion du logement social à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de L'Érable a succédé aux droits et obligations des municipalités locales à l'égard des offices municipaux d'habitation de Laurierville, de Lyster, de Notre-Dame-de-Lourdes, de Plessisville, de Princeville, de Saint-Ferdinand et de Saint-Pierre-Baptiste situés sur son territoire et qu'il y a lieu de regrouper ceux-ci et de les remplacer par un office régional d'habitation conformément à la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (chapitre S-8);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 57 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une requête doit être présentée au Lieutenant-gouverneur du Québec par une municipalité régionale de comté pour la délivrance de lettres patentes constituant un office régional d'habitation;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au Lieutenant-gouverneur du Québec de délivrer des lettres patentes constituant l'Office régional d'habitation de l'Érable et de lui soumettre la requête;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec est favorable au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Charlebois, appuyé et résolu à l'unanimité :

Le 20 juin 2018

DE SOUMETTRE au Lieutenant-gouverneur du Québec la requête lui demandant de délivrer les lettres patentes constituant l'Office régional d'habitation de L'Érable;

D'AUTORISER M. Rick Lavergne, directeur général, à signer et à présenter au nom de la Municipalité régionale de comté de L'Érable la requête et tout autre document à cette fin.

ADOPTÉ

Addenda à l'entente en services d'archives 2018 – Autorisation de signature
A.R.-06-18-14540

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et les municipalités citées ci-dessous sont signataires de l'Entente relative à la fourniture de services techniques en gestion documentaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 :
Ville de Plessisville, ville de Princeville, Sainte-Sophie-d'Halifax, Laurierville, Paroisse de Plessisville, Inverness;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste a signifié son intérêt à adhérer à ladite entente;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prévoir un Addenda à l'Entente afin de préciser l'ajout de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste ainsi que le nombre d'heures estimé pour la municipalité en 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général de la MRC, Rick Lavergne, à signer pour et au nom de la MRC l'Addenda applicable à l'Entente relative à la fourniture de services techniques en gestion documentaire afin d'y intégrer la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste.

ADOPTÉ

Entente avec l'École nationale des pompiers de Québec - Autorisation

Il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, M. Rick Lavergne, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente à intervenir avec l'École nationale des pompiers de Québec, pour la formation des pompiers.

Le 20 juin 2018

de signature Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne
A.R.-06-18-14541 participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la
MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Adhésion à ATTENDU QU'une entente de fourniture de services relative à la protection
l'entente de contre les incendies est en vigueur entre les municipalités de Chesterville, Saint-Félix-de-
fourniture Kingsey, Tingwick, Danville, Kingsey Falls, Warwick, Sainte-Clothilde-de-Horton, Saint-
de services Rosaire et Saint-Louis-de-Blandford;

relative à ATTENDU la volonté de la MRC de L'Érable d'adhérer à l'entente de fourniture de
la protection service relative à la protection contre les incendies;

contre les incendies –

Autorisation ATTENDU QUE la MRC de L'Érable désire faciliter l'entraide pour renforcer
de signature l'atteinte et le maintien des exigences prévues au Schéma de couverture de risques en
A.R.-06-18-14542 sécurité incendie;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a à intervenir avec au moins une autre municipalité qui a adhéré à l'entente de fourniture;

ATTENDU QUE l'entente permettra de simplifier, d'améliorer et d'uniformiser la facturation entre les municipalités participantes même si elles ne font pas partie de la même MRC;

ATTENDU QUE M. Éric Boucher, directeur du Service de sécurité incendie régional de L'Érable, recommande l'adhésion à cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC de L'Érable confirme qu'il désire adhérer à cette entente;

Le 20 juin 2018

QUE le directeur général de la MRC, M. Rick Lavergne et le préfet, M. Sylvain Labrecque, soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Adoption du règlement numéro 354 A.R.-06-18-14543 Il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 354 décrétant un emprunt de 135 000 \$ et une dépense de 135 000 \$ pour l'acquisition de trois (3) camions incendie pour le Service de sécurité incendie régional de L'Érable.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Vente d'un camion-fourgon - Adjudication A.R.-06-18-14544 ATTENDU le processus d'appel d'offres lancé par la MRC de L'Érable pour le compte du Service de sécurité incendie régional de L'Érable pour la vente d'un camion-fourgon ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été déposées à la MRC de L'Érable le 11 juin 2018, par :

- Darragh Murphy (Maçonnerie Murphy)
- Christian Paolo Malo
- SPCA Ouest
- Vincent Charest
- Recyclage Québec
- Gaétan Muffet
- Daniel-Raphel Dubreuil ;

ATTENDU l'analyse qui a été faite de la conformité des soumissions par le comité de sélection et d'évaluation de la MRC ;

Le 20 juin 2018

ATTENDU la soumission conforme déposée par Darragh Murphy (Maçonnerie Murphy) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chartier, appuyé et résolu à l'unanimité d'adjuger à Darragh Murphy (Maçonnerie Murphy), demeurant à Québec (1392, av. Joseph Rousseau), Québec, G1S 4H3, la vente du camion-fourgon, de marque Chevrolet (GRUMMAN), #série 1GBJP32J1H3334365, #plaque L339262, pour le prix de 3 300 \$, excluant les taxes applicables.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Vente d'un camion-citerne - Adjudication
A.R.-06-18-14545

ATTENDU le processus d'appel d'offres lancé par la MRC de L'Érable pour le compte du Service de sécurité incendie régional de L'Érable pour la vente d'un camion-citerne;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été déposées à la MRC de L'Érable le 11 juin 2018 par :

- Régie intermunicipale de Sécurité incendie du Fjord
- Antré Lanteigne Trucking inc.
- Pierre-Luc Quirion paysagiste inc.
- Recyclage Québec

ATTENDU l'analyse qui a été faite de la conformité des soumissions par le comité de sélection et d'évaluation de la MRC ;

ATTENDU la soumission conforme déposée par Régie intermunicipale de Sécurité incendie du Fjord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'adjuger à Régie intermunicipale de Sécurité incendie du Fjord, ayant son adresse au 418, rue Principale, Rivière Éternité, Québec, G0V 1P0, la vente du

Le 20 juin 2018

camion-citerne, de marque GMC C-Série de l'année 2000, #série 1GDV7H4C0YJ503792, # plaque L339272, pour le prix de 25 000 \$, excluant les taxes applicables.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Autorisation
de procéder
à l'acquisition
de 3 véhicules

Il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ, à procéder à l'acquisition de trois véhicules usagés pour le transport de troupes, sous la méthode de gré-à-gré.

usagés pour
le transport de
troupes sous
la méthode
de gré-à-gré
A.R.-06-18-14546

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Autorisation
de procéder
à l'acquisition
d'un véhicule

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ, à procéder à l'acquisition d'un véhicule Argo sous la méthode de gré-à-gré, dans le cadre du programme SUMI.

Argo sous
la méthode
de gré-à-gré
dans le cadre du
programme SUMI
A.R.-06-18-14547

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Autorisation
à lancer un
appel d'offres
pour l'acqui-
sition d'un

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ, à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule de type « side-by-side » dans le cadre du programme SUMI.

Le 20 juin 2018

véhicule de type « side-by-side » dans le cadre du programme SUMI A.R.-06-18-14548

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Autorisation de dépenses dans le cadre du programme SUMI A.R.-06-18-14549

ATTENDU QUE dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier*, dont la MRC est bénéficiaire, il y a lieu de procéder à divers achats liées à l'acquisition d'équipements et de formation en sauvetage;

ATTENDU QUE la liste de ces dépenses respecte les conditions du programme et que celle-ci a été présentée au conseil de la MRC;

ATTENDU QUE, sous réserve de l'approbation du Ministère de la sécurité publique, il y a possibilité de modifier les items de ladite liste, à condition de demeurer dans le même budget et de respecter le cadre du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie régional de L'Érable à procéder à l'achat des équipements et de la formation prévues dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier* du ministère de la Sécurité publique;

QUE le directeur du Service de sécurité incendie régional de L'Érable soit autorisé à modifier les items de ladite liste, le tout sous réserve de l'approbation du ministère.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Promotion d'un pompier A.R.-06-18-14550

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chartier, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à la promotion de M. Yan Plante, de la caserne 72, qui passera de pompier à lieutenant, et ce rétroactivement au 30 mai dernier, sujet à une probation d'un (1) an;

Le 20 juin 2018

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Démission de
deux pompiers
A.R.-06-18-14551

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter et de confirmer la démission des pompiers suivants :

- M. Jérôme Pilote, pompier à la caserne 65, en date du 19 juin 2018 ;
- M^{me} Caroline Marcoux, pompière à la caserne 45, en date du 23 mai 2018.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Embauche
des pompiers
A.R.-06-18-14552

Il est proposé par M. le conseiller Yves Charlebois, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche des apprentis-pompiers 1 suivants :

- Pour la caserne 13 : M. Olivier Michaud
M. Sébastien Rodrigue
- Pour la caserne 45 : M. Frédéric Mailhot
M. Étienne Fradette
M. Samuel Bolduc

de même qu'à l'embauche, pour la caserne 85, de M. Sylvain Lyonnais, à titre de pompier 1.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Rapport
annuel
d'activité
du FDT
A.R.-06-18-14553

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel d'activité relié au Fonds de développement des territoires pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 pour le territoire de la MRC de L'Érable.

Le 20 juin 2018

QUE cette résolution soit transmise avec le rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

Adoption de la reddition de comptes du FDT

Il est proposé par M. le conseiller Mario Fortin, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la reddition de comptes reliée au Fonds de développement des territoires.

A.R.-06-18-14554

QUE cette résolution soit transmise avec la reddition de comptes au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

Adoption du rapport annuel 2017

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel 2017 de Développement économique de L'Érable, tel que présenté.

de DEL

A.R.-06-18-14555

ADOPTÉ

Prolongation de l'entente TC-165 du transport collectif de la

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chartier, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général de la MRC, M. Rick Lavergne, à prolonger l'entente TC-165 du transport collectif de la MRC de L'Érable pour le transport collectif et adapté, de laquelle est né le projet pilote « Rural Express », lequel projet sera prolongé jusqu'au 31 août 2018, aux mêmes conditions.

MRC de L'Érable -

Projet pilote

« Rural Express »

A.R.-06-18-14556

ADOPTÉ

Autorisation à

lancer un appel

d'offres sur

invitation en

transport

collectif et

adapté – Projet

pilote « Rural

Express »

A.R.-06-18-14557

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la coordonnatrice en transport de personnes de la MRC, Mme Manon Cartier, à procéder à un appel d'offres sur invitation en transport collectif, portant le numéro 2018-09-01, pour une période de onze mois pour la desserte du projet pilote « Rural Express ».

ADOPTÉ

Le 20 juin 2018

Programme d'aide au développement du transport collectif - Demande d'aide financière
A.R.-06-18-14558

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable offre les services de transport collectif régional depuis 2006;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a déposé son plan de développement du transport collectif;

ATTENDU QU'en 2018, la MRC de L'Érable anticipe, faire plus de 25 000 déplacements;

ATTENDU QUE la contribution de la MRC (MRC 30 000 \$ et usagers 70 000 \$) est estimée à 100 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable demande une aide financière de 200 000 \$ basée sur sa contribution financière et celle de son milieu et par le nombre de déplacements entre 20 000 et 50 000;

ATTENDU QUE le rapport d'exploitation est déposé et envoyé au MTMDET;

ATTENDU QUE le rapport d'exploitation 2017 sur le formulaire V-3078 atteste du surplus accumulé;

ATTENDU QUE la comptabilité est distincte pour chaque service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable demande une aide financière de 200 000 \$ au MTMDET basée sur sa contribution financière et celle de son milieu et sur le nombre de déplacements anticipé;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au MTMDET.

ADOPTÉ

Le 20 juin 2018

Programme d'aide au transport adapté - Demande d'aide financière A.R.-06 18-14559

ATTENDU QUE la MRC est compétente en matière de transport collectif et adapté;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a transmis son rapport annuel au moyen du Système d'information stratégique et statistique en transport adapté (STA);

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable fournit les états financiers vérifiés, les prévisions budgétaires et la résolution du conseil de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC fournit son rapport sur l'admissibilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Charlebois, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil adopte la tarification exigée aux usagers du transport adapté suivante :

- 2.75 \$ par passage dans la MRC de L'Érable;
- 3.75 \$ par passage hors territoire s'ils sont mis en commun ou pour des raisons de santé et qu'ils ne sont pas remboursés par le CLE, CSST, SAAQ, CLSC, ou autres;
- 0.60 \$ / kilomètre pour des déplacements individuels en dehors des heures d'achalandage ou pour des sorties individuelles hors territoire pour des raisons autres que des raisons de santé.

QUE les contributions financières des municipalités soient réparties comme suit :

Municipalités	Contributions en transport adapté
Inverness	1519.09
Laurierville	2550.23
Lyster	3040.03
Notre-Dame-de-Lourdes	1316.55
Paroisse de Plessisville	4958.69
Ste-Sophie-d'Halifax	1230.01
St-Ferdinand	3785.76
St-Pierre-Baptiste	957.49
Ville de Plessisville	12141.69
Ville de Princeville	10981.66
Villeroy	837.80
TOTAL	43 319.00

Le 20 juin 2018

QU'advenant qu'il y ait indexation du ministère des Transports, le Conseil accepte que soient prises dans les surplus accumulés les sommes nécessaires afin de combler l'écart si la somme de la contribution des usagers et des municipalités ne totalise pas le 35 % des coûts du service;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au MTMDET.

ADOPTÉ

Prolongation
d'un contrat
en transport
collectif avec

Il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général de la MRC, M. Rick Lavergne, à renouveler le contrat en transport collectif avec Autobus RoBo inc. pour la desserte du trajet TC-165 pour une période de 12 mois, tel que prévu au contrat.

Autobus RoBo
inc. pour la
desserte TC-165
A.R.-06-18-14560

ADOPTÉ

Prolongation
d'un contrat
en transport
collectif avec

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général de la MRC, Rick Lavergne, à renouveler le contrat en transport collectif avec Autobus des Appalaches pour la desserte du trajet TC-165 pour une période de 12 mois, tel que prévu au contrat.

Autobus des
Appalaches
pour la desserte
TC-165
A.R.-06-18-14561

ADOPTÉ

Demande d'aide
financière au FDT -
« Dek hockey
(Domaine
Somerset) »
contenu au
plan d'action
de la Paroisse
de Plessisville

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Plessisville a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du FDT – Volet Pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet «Surface – Dek hockey (Domaine Somerset) » fait partie intégrante du plan d'action de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet s'élève à la somme de 14 469 \$;

Le 20 juin 2018

A.R.-06-18-14562

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT – Volet Pacte rural est de 11 569 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Plessisville est le promoteur;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 11 569 \$ représentant la contribution demandée au FDT – Volet Pacte rural selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Projet

« Aménagements
extérieurs de la
Résidence

ATTENDU QUE la municipalité de Laurierville a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du FDT – Volet Pacte rural sur son territoire;

Le 20 juin 2018

Provencher -
Phase 2 »
contenu au
plan d'action de
la municipalité
de Laurierville
A.R.-06-18-14563

ATTENDU QUE le projet «Aménagements extérieurs de la Résidence Provencher – Phase 2» fait partie intégrante du plan d'action de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet s'élève à la somme de 12 470 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT – Volet Pacte rural est de 9 976 \$;

ATTENDU QUE la Résidence Provencher est le promoteur;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 9 976 \$ représentant la contribution demandée au FDT – Volet Pacte rural selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Le 20 juin 2018

Projet « Enseigne numérique » contenu au plan d'action de la municipalité de Laurierville
A.R.-06-18-14564

ATTENDU QUE la municipalité de Laurierville a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du FDT – Volet Pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet «Enseigne numérique» fait partie intégrante du plan d'action de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet s'élève à la somme de 25 970 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT – Volet Pacte rural est de 20 776 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Laurierville est le promoteur;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 20 776 \$ représentant la contribution demandée au FDT – Volet Pacte rural selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

Le 20 juin 2018

- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Projet « Aménagement d'une aire de repos intergénérationnelle » contenu au plan d'action de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
A.R.-06-18-14565

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du FDT – Volet Pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet « Aménagement d'une aire de repos intergénérationnelle » fait partie intégrante du plan d'action de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet s'élève à la somme de 20 472 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT – Volet Pacte rural est de 11 378,05 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au Volet local du Fonds de visibilité « Éoliennes de L'Érable » est de 5 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est le promoteur;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC est favorable à ce projet, selon certaines conditions, dont celle de respecter la contribution minimale de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de Lourdes s'est engagée à contribuer pour un montant de 4 094 \$, de sorte que le projet devient admissible;

ATTENDU QUE les membres du comité du Pacte rural seront informés de ce changement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 11 378,05 \$

Le 20 juin 2018

représentant la contribution demandée au FDT – Volet Pacte rural et de 5 000 \$, représentant la contribution demandée au Volet local du Fonds de visibilité « Éoliennes de L'Érable », selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que les versements soient effectués uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies aux protocoles d'entente;
- Que le mode de versement soit établi aux protocoles d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, les protocoles d'entente à intervenir entre les parties.
- Que les déboursés soient autorisés selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Demande
d'aide financière
au Fonds de
visibilité
Éoliennes de
L'Érable -
Projet
«Structuration
de l'industrie
touristique
d'Inverness »
A.R.-06-18-14566

ATTENDU QUE le Comité de développement économique d'Inverness a déposé une demande d'aide financière au Volet régional du Fonds de visibilité « Éoliennes de L'Érable » pour la réalisation du projet « Structuration de l'industrie touristique d'Inverness »;

ATTENDU QUE le projet consiste à soutenir les organismes suivants : Festival du Bœuf, Musée du Bronze et Comité de développement économique;

ATTENDU QUE le projet total s'élève à 253 377 \$ sur trois (3) ans et 156 918 \$ sur deux (2) ans;

ATTENDU QUE le montant total demandé au Fonds de visibilité est de 5 000 \$ pour la réalisation du projet;

ATTENDU QUE le Comité de développement économique d'Inverness est le promoteur;

Le 20 juin 2018

ATTENDU QUE le comité de gestion du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et recommande de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC octroie un montant de 5 000 \$ via le Fonds de visibilité pour la réalisation du projet.

ADOPTÉ

Projet du plan
marketing de
l'article 59 -
Demande de
financement
au fonds Agro
A.R.-06-18-14567

ATTENDU QUE le comité stratégique agroalimentaire-forêt a analysé la demande de financement afin de soutenir le déploiement de la stratégie marketing du projet pilote de l'article 59 mis en place par la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE ce projet rejoint trois orientations du plan de développement de la zone agricole soit : le développement des affaires, l'aide à l'établissement de nouvelles familles, et le développement du territoire ;

ATTENDU QUE le comité stratégique agroalimentaire-forêt recommande de soutenir financièrement ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité, d'octroyer une subvention 30 000 \$, par une appropriation de surplus du Fonds agroalimentaire de L'Érable, pour le projet «déploiement de la stratégie marketing du projet pilote de l'article 59» selon les conditions établies par le comité stratégique agroalimentaire-forêt de L'Érable et qui constituera une mise de fonds dans le cadre du dépôt d'une demande au programme Territoires - Laboratoires d'innovation bioalimentaire du MAPAQ.

Il est également résolu d'autoriser M^{me} Solange Thibodeau à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉ

Entente
sectorielle
sur le

ATTENDU QUE la valorisation du milieu agricole est l'une des priorités de la Stratégie régionale de vitalité et d'occupation du territoire du Centre-du-Québec;

Le 20 juin 2018

développement
bioalimentaire
au Centre-
du-Québec

ATTENDU QUE l'atteinte des objectifs associés à cette priorité implique une mobilisation et une concertation des acteurs du secteur agricole et agroalimentaire de la région;

Autorisation
de signature
A.R.-06-18-14568

ATTENDU QUE les 5 MRC de la région, le ministère de l'agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Fédération régionale de l'UPA du Centre-du-Québec conviennent de mettre en commun leur expertise et leurs ressources afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un Plan de développement régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Centre-du-Québec, par le biais d'une entente sectorielle de développement;

ATTENDU QUE cette entente est d'une durée de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général de la MRC, Rick Lavergne, à signer pour et au nom de la MRC l'entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec 2018-2021 et de contribuer financièrement pour un montant annuel de 4 994 \$ pour la durée de l'entente soit les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

QUE cette somme soit prise dans le FDT-Ententes sectorielles.

ADOPTÉ

Engagement
de la MRC en
lien avec le
renouvellement
d'une entente
avec le Mont

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de L'Érable conclut une entente de contribution financière avec le Mont Apic au montant de 50 000 \$ par année pour une durée de trois ans, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021.

Autorisation
de signature
A.R.-06-18-14569

QUE cette contribution soit prise dans le Fonds de visibilité des éoliennes de Apic – L'Érable (30 000 \$) et le FDT-Projets structurants (20 000 \$);

QUE le résiduel de l'entente précédente, au montant de 65 592,82 \$ soit appropriée à même les surplus de Développement économique;

QUE le directeur général de la MRC, M. Rick Lavergne, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente à intervenir avec le Mont Apic.

ADOPTÉ

Le 20 juin 2018

Location de ATTENDU QUE la Municipalité de Laurierville est en processus d'acquisition d'un
locaux à immeuble de Desjardins sur le territoire de la municipalité;

Laurierville pour le personnel du ATTENDU le manque d'espace de bureaux pour le personnel du centre
SSIRÉ administratif de la MRC de L'Érable;

A.R.-06-18-14570

ATTENDU la possibilité pour la MRC de localiser pour une période de temps
limitée du personnel dans les bureaux de la Municipalité de Laurierville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et
résolu à l'unanimité :

D'autoriser la MRC à finaliser les démarches visant la location du bâtiment de la
Municipalité de Laurierville en vue d'y loger notamment le personnel du SSIRÉ;

QUE le coût de location de 10 000 \$ par année soit pris dans le budget incendie
et que le directeur général soit autorisé à signer le bail de location avec la municipalité
de Laurierville.

ADOPTÉ

Aménagement :

Cours d'eau Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention
Pellerin, en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant,
Branche 1 - afin de le ramener à son niveau de conception initiale :

Réalisation

des travaux Branche 1 du cours d'eau Pellerin, du chaînage 0 + 828 au chaînage 1 + 128

d'entretien Dossier : 704-181 179 2017-10-17

A.R.-06-18-14571 Demandeur : Ferme Antonio et Daniel Vigneault inc.

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de
L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des
cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, la
MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou

Le 20 juin 2018

l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution 152-10-17 de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE le gestionnaire des cours d'eau recommande de prendre en charge ce dossier ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du gestionnaire des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ deux mille sept cent trente-trois dollars et quatre-vingt-quinze cents (2733,95 \$), incluant les taxes;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux de la branche 1 du cours d'eau Pellerin seront assumés à part égales par les intéressés:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis de la branche 1 du cours d'eau Pellerin ;

QUE la MRC de L'Érable autorise la présentation par son gestionnaire des cours d'eau de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la seule municipalité touchée par le projet, soit Sainte-Sophie-d'Halifax.

ADOPTÉ

Le 20 juin 2018

Cours d'eau Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention
Bras-de-Marie en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant,
Branche 12 - afin de le ramener à son niveau de conception initiale :
Réalisation
des travaux Branche 12 du cours d'eau Bras-de-Marie, du chaînage 4 + 237 au chaînage 4 + 678
d'entretien Dossier : 704-181 86-12 2018-06-04
A.R.-06-18-14572 Municipalité touchée : Lyster
Demandeur : Charles Paradis

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution 2018-06-133 de la municipalité de Lyster demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE le gestionnaire des cours d'eau recommande de prendre en charge ce dossier ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du gestionnaire des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ trois mille cent-cinquante-sept dollars et deux cents (3 157,02 \$), incluant les taxes ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux de la branche 12 du cours d'eau Bras-de-Marie seront assumés par les intéressés au prorata des mètres de rives entretenus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité :

Le 20 juin 2018

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis de la branche 12 du cours d'eau Bras-de-Marie ;

QUE la MRC de L'Érable autorise la présentation par son gestionnaire des cours d'eau de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la seule municipalité touchée par le projet, soit Lyster.

ADOPTÉ

Cours d'eau	Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention
Bras-de-Marie	en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant,
Branche 14 -	afin de le ramener à son niveau de conception initiale :
Réalisation	
des travaux	Branche 14 du cours d'eau Bras-de-Marie, du chaînage 0 + 000 au chaînage 0 + 250
d'entretien	Dossier : 704-181 86-12 2018-06-04
A.R.-06-18-14573	Municipalité touchée : Lyster
	Demandeur : Charles Paradis

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution 2018-06-133 de la municipalité de Lyster demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

Le 20 juin 2018

ATTENDU QUE le gestionnaire des cours d'eau recommande de prendre en charge ce dossier ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du gestionnaire des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ deux mille soixante-treize dollars et quarante-neuf cents (2 073,49 \$), incluant les taxes ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux de la branche 14 du cours d'eau Bras-de-Marie seront assumés par les intéressés au prorata des mètres de rives entretenus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis de la branche 14 du cours d'eau Bras-de-Marie ;

QUE la MRC de L'Érable autorise la présentation par son gestionnaire des cours d'eau de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la seule municipalité touchée par le projet, soit Lyster.

ADOPTÉ

Cours d'eau Bras-de-Marie Branche 15 - Réalisation des travaux d'entretien A.R.-06-18-14574	Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant, afin de le ramener à son niveau de conception initiale : Branche 15 du cours d'eau Bras-de-Marie, du chaînage 0 + 000 au chaînage 1 + 246 Dossier : 704-181 86-12 2018-06-04 Municipalité touchée : Lyster Demandeur : Charles Paradis
---	---

Le 20 juin 2018

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution 2018-06-133 de la municipalité de Lyster demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE le gestionnaire des cours d'eau recommande de prendre en charge ce dossier ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du gestionnaire des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ six mille neuf dollars et trente-trois cents (6 909,33 \$), incluant les taxes ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux de la branche 15 du cours d'eau Bras-de-Marie seront assumés par les intéressés au prorata des mètres de rives entretenus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis de la branche 15 du cours d'eau Bras-de-Marie ;

QUE la MRC de L'Érable autorise la présentation par son gestionnaire des cours d'eau de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

Le 20 juin 2018

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la seule municipalité touchée par le projet, soit Lyster.

ADOPTÉ

Cours d'eau	Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention
Bras-de-Marie	en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant,
Branche 16 -	afin de le ramener à son niveau de conception initiale :
Réalisation	
des travaux	Branche 16 du cours d'eau Bras-de-Marie, du chaînage 0 + 000 au chaînage 0 + 795
d'entretien	Dossier : 704-181 86-12 2018-06-04
A.R.-06-18-14575	Municipalité touchée : Lyster
	Demandeur : Charles Paradis

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution 2018-06-133 de la municipalité de Lyster demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE le gestionnaire des cours d'eau recommande de prendre en charge ce dossier ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du gestionnaire des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ quatre mille six cent quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (4 687,99 \$), incluant les taxes ;

Le 20 juin 2018

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux de la branche 16 du cours d'eau Bras-de-Marie seront assumés par les intéressés au prorata des mètres de rives entretenus:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Mario Fortin, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis de la branche 16 du cours d'eau Bras-de-Marie ;

QUE la MRC de L'Érable autorise la présentation par son gestionnaire des cours d'eau de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la seule municipalité touchée par le projet, soit Lyster.

ADOPTÉ

Cours d'eau Jutras - Réalisation des travaux d'entretien

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant, afin de le ramener à son niveau de conception initiale :

Cours d'eau Jutras, du chaînage 2 + 000 au chaînage 2 + 485

A.R.-06-18-14576

Dossier : 704-181 1431-5 2018-07-03

Municipalité touchée : Paroisse de Plessisville

Demandeur : Jacques Breton et Nathalie Fettu (Les randonnées Micklà)

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

Le 20 juin 2018

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution de la municipalité de Paroisse de Plessisville sera prise en juillet 2018, et qu'elle demandera à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE le gestionnaire des cours d'eau recommande de prendre en charge ce dossier ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du gestionnaire des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ trois mille quatre cent soixante-deux dollars et cinquante-neuf cents (3 462,59 \$), incluant les taxes;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux du cours d'eau Jutras seront assumés par les intéressés au prorata des mètres de rives entretenus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité:

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis du cours d'eau Jutras ;

QUE la MRC de L'Érable autorise la présentation par son gestionnaire des cours d'eau de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la seule municipalité touchée par le projet, soit Paroisse de Plessisville.

ADOPTÉ

Le 20 juin 2018

Cours d'eau Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention
Rivière Creuse en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant,
Branche 8 - afin de le ramener à son niveau de conception initiale :
Réalisation
des travaux Branche 8, rivière Creuse, du chaînage 0 + 263 au chaînage 1 + 891
d'entretien Dossier : 704-181 919 2018-07-03
A.R.-06-18-14577 Municipalité touchée : Villeroy
 Demandeur : Rémi Bilodeau

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution de la municipalité de Villeroy sera prise en juillet 2018, et qu'elle demandera à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE le gestionnaire des cours d'eau recommande de prendre en charge ce dossier ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du gestionnaire des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ cinq mille vingt-deux dollars et quarante-deux cents (5 022,42 \$), incluant les taxes ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux du cours d'eau de la branche 8 de la rivière Creuse seront assumés par la municipalité de Villeroy, en accord avec le règlement municipal 09-CM-130;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité :

Le 20 juin 2018

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis de la branche 8 de la rivière Creuse ;

QUE la MRC de L'Érable autorise la présentation par son gestionnaire des cours d'eau de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la seule municipalité touchée par le projet, soit Villeroy.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:
Rapport des déboursés

A.R.-06-18-14578

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
180367	Produit Érable St-Ferdinand B (sucre)	57,00
180368	Simon Houle, Consultant (honoraires)	1 120,00
180369	SBK Télécom (frais mensuel)	3 059,20
180370	Musée du Bronze d'Inverness (4 bronzes)	2 639,83
180371	Brisson Paysagiste inc. (entretien plate-bande)	741,26
180372	Bélitex (rouleau papier)	115,98
180373	APDEQ (formation)	1 253,22
180374	L'Immobilière (gestion du rôle)	4 139,10
180375	Municipalité de Villeroy (pacte rural)	68 080,00
180376	Municipalité d'Inverness (pacte rural)	13 000,00
180377	Autobus des Appalaches inc. (entente)	3 552,14
180378	Autobus Bourassa (entente)	15 907,61
180379	Nathaniel Lorrain enr. (entretien Carrefour)	873,81
180380	Fondation CLSC-CHSLD Érable (tournoi de golf)	480,00
180381	La Capitale ass. (assurance collective mai)	14 577,89
180382	Ministre des Finances (formation)	40,01
180383	GROBEC (adhésion 2018)	50,00
180384	FQM (formation élus, ass. MRC, Dicom)	6 499,46
180385	Programme réno région	11 070,00
180386	Fédération Québécoise des Sports Atelés (assurance)	300,00
180387	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 658,00
180388	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	3 789,50

Le 20 juin 2018

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
180389	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 624,00
180390	Financière Banque Nationale (intérêt règlement 320)	2 690,40
180391	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	31 084,88
180392	Les Enseignes Professionnelles (enseignes, acompte panneau)	19 137,98
180393	Fromagerie Rang 9 (fromage)	72,00
180394	Postes Canada (envoi promotion Délices de L'Érable)	1 330,62
180395	Marcel Houde (honoraires)	75,00
180396	AFBF (adhésion)	50,00
180397	Polyvalente La Samare (tournoi golf)	280,00
180398	Euphonie Sonorisation inc. (location)	57,48
180399	M L'atelier de couture (foulard)	30,00
180400	ADDELQ (adhésion)	750,00
180401	La Clef Argentée enr. (clefs)	252,94
180402	GENEQ (étalonnage niveau)	129,65
180403	Lanec Technologies inc. (30 % maquettes)	9 830,36
180404	Dancause Conseil en stratégie (conférence)	173,90
180405	Claire Beaudoin (toiles)	390,92
180406	Studio Machin (2 ^e versement)	17 243,38
180407	Lithographie enr (dépliants)	3 794,18
180408	Les Constructions Alain Germain (réparation toiture, plafond)	4 985,10
180409	Centre de Services partagés du QC (mise à jour)	20,82
180410	Graphitek (affiche Marché de Noël)	382,30
180411	Icimédias (avis vente pour taxes)	3 180,20
180412	Location d'outils Desjardins (botte, gant, veste)	339,13
180413	Bourgeois Graph-ICC inc. (contrat annuel Parcours)	632,36
180414	Festivals et Évènements Québec (distribution)	1 298,65
180415	Vicaco Groupe Coopératif (divers)	121,47
180431	Coop IGA (divers)	243,43
180432	Purolator (messagerie)	56,96
180435	Vertisoft (service technique, antidote, mémoire)	2 816,59
180436	Municipalité de Laurierville (pacte rural)	5 200,00
180437	Groupe Conseil MCG (atelier de formation)	2 006,31
180438	La Vitrine Gourmande (repas)	162,11
180439	ATCRQ (colloque)	150,00
180440	La Petite Gamelle (repas)	739,60
180441	Pisciculture Aquarma (poissons)	1 100,00
180442	APDEQ (formation)	684,10
180443	Groupe SFP Conseillers (déplacements)	100,88
180444	Programme adaptation à domicile	15 142,23
180445	RHESUS (accompagnement excel)	122,16
180446	Buropro (four. de bureau)	80,45
180447	Anne-Marie Giguère (dépôt salaire)	717,25
180448	APSAM (formation)	904,08
180449	Electrique Expert S.G. inc. (identification panneau Carrefour)	92,56

Le 20 juin 2018

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
180450	Stein Monast SENCRL avocat (honoraires)	2 026,78
180451	Cain Lamarre Casgrain Wells (honoraires)	2 488,01
180452	Ministre des Finances (droits annuels seuil)	133,00
180457	Programme RénoRégion	12 000,00
180458	Autobus des Appalaches inc. (entente)	3 552,14
180459	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 478,00
180460	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	3 430,50
180461	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 739,50
180462	Municipalité de St-Rosaire (droit carrières)	99 183,68
180463	Municipalité de Lyster (remboursement taxes)	14,32
180464	Surplus Labrecque (vêtements)	86,22
180465	La Capitale ass. (assurance collective juin)	19 652,97
180466	L'Immobilière (gestion du rôle)	4 139,10
180467	Wolters Kluwer Itée (renouvellement code municipalités)	617,40
180468	Me Sylvain Beauregard (honoraires)	462,78
180469	Somum Solutions (contrat entretien)	1 582,66
180470	Nathaniel Lorrain enr. (entretien Carrefour)	2 437,47
180471	GROBEC (contribution 2018 PALÉO)	7 500,00
180472	La Vitrine Gourmande (repas)	148,60
180473	Pro-Nature Sports enr. (cadeaux, prix de présence tournoi de pêche)	703,10
180474	Location ma tente (location chapiteau, tables, chaises)	707,07
180475	Pisciculture Aquarma (poissons)	1 180,00
180476	Parc Linéaire des Bois-francs (publicité)	465,00
180477	AGRCQ (colloque)	517,39
180479	Programme adaptation à domicile	46 000,00
180480	Marcel Houde (honoraires)	37,50
180481	CDCÉ (contribution 2018)	15 000,00
180482	Municipalité de Lyster (remboursement vente pour taxes, Fête des parcs)	14 524,20
180483	APDEQ (formation)	113,83
180484	Autobus Bourassa (entente)	15 907,61
180485	Publi-Sac Montérégie (distribution dépliants)	1 388,79
180486	Icimédias (pub. Transport, offre emploi, Panthéon, Turnoi de pêche)	3 536,63
180487	MGR (divers)	67,77
180488	Location d'outils Desjardins (botte, location génératrice, réparation scie)	138,19
180489	Exposimage (formation)	13 916,59
180490	SBK Télécom (frais mensuels, téléphone)	3 338,76
180491	Casa Sophia (cachet spectacle, vitrine bistro)	503,75
180492	Marthe Coulombe (vitrine bistro)	10,50
180493	Sylvie Marcoux (vitrine bistro)	59,98
180494	Verger des Bois-Francs (vitrine bistro)	10,35

Le 20 juin 2018

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
180495	Stéphanie Gagnon (vitrine bistro)	64,88
180496	CIM (parts social)	200,00
180500	Purolator (messagerie)	32,72
180501	Imprimerie Fillion enr. (dépliants pêche, poster parc, affiches)	<u>1 659,66</u>
Total		<u>568 037,84 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
546143-546247	Paies semaine du 29 avril au 12 mai 2018	70 786,13
546324-546524	Paies semaine du 13 mai au 9 juin 2018	<u>135 587,31</u>
Total		<u>206 373,44 \$</u>

Transactions
pré-autorisées
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-05-01	Gouv. prov. (DAS)	55 149,41
GWW-05-02	Gouv. féd. (DAS)	1 585,47
GWW-05-03	Gouv. féd. (DAS)	19 572,39
RA-05-01	Desjardins - frais terminal	62,71
RA-05-02	RREMQ	22 702,92
VWW-05-01	Transfert Table des MRC Centre-du-Québec	1 997,00
VWW-05-02	Transfert Table des MRC Centre-du-Québec	4 994,00
PWW-05-01	CARRA	438,44
PWW-05-02	Hydro-Québec MRC	2 025,47
PWW-05-03	Hydro-Québec Carrefour	1 655,72
PWW-05-04	Bell - télécopieur	98,87
PWW-05-05	NetRevolution - Nom de Domaine	91,92
PWW-05-06	PMT Roy - Assurance responsabilité DEL	2 870,00
PWW-05-07	Visa DG	829,90
PWW-05-08	Visa général	220,00
PWW-05-09	Visa DGA	579,32
PWW-05-10	Bell Mobilité - Cellulaire	823,65
PWW-05-11	Pages Jaunes	8,74
		<u>13,74</u>
PWW-05-12	Bell - Ligne 800	
Total		<u>115 719,67 \$</u>

11140

Le 20 juin 2018

Fonds local d'investissement (FLI)

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
310	Fortier, Tourigny, Huissier	92,58
		Total
		<u>92,58</u>

Transactions

pré-autorisées
et via internet

Descriptions

Sommes versées

DT-05-01	FLI-18-02-349-1	20 544,57
DT-06-01	FLI-18-03-350	85 000,00
		Total
		<u>105 544,57</u>

Fonds local de solidarité (FLS)

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
13	Industrielle Alliance	524,15
		Total
		<u>524,15</u>

Transactions

pré-autorisées
et via internet

Descriptions

Sommes versées

DT-06-01	FLS-18-04-42	14 850,00
		Total
		<u>14 850,00</u>

ADOPTÉ

Rapport des
déboursés en
sécurité incendie
A.R.-06-18-14579

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

Le 20 juin 2018

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
180364	Les Marchés Tradition (repas intervention)	63,93
180365	Tim Hortons (collation)	87,28
180366	Rôtisserie Fusée (repas intervention)	204,83
180415	Vivaco Groupe Coopératif (divers)	29,85
180416	Le Pro du CB inc. (batterie)	337,74
180417	Article promotionnel Daniel Dupuis (plaque identification)	52,32
180418	Compagnie Écolab (savon)	532,89
180419	Groupe Gyrotech inc. (divers)	66,20
180420	Accessoires d'auto Illimités (divers)	74,79
180421	Centre d'extincteur SL (recharges)	188,56
180422	Électricité d'auto Plessis. (réparations)	257,20
180423	Collège Montmorency (session hiver)	144,00
180424	Maxi Métal inc. (réparation)	100,77
180425	Les Pneus PR Itée (pose pneus)	414,50
180426	A. Grégoire & Fils Itée (travaux pelle)	885,31
180427	Atelier Genytech (réparation)	1 590,98
180428	Garage Caron & Ass. (essence)	184,81
180429	ENPQ (examen, inscription)	2 314,98
180430	Dicom Express inc. (messagerie)	83,34
180431	Coop IGA (divers)	302,74
180432	Purolator inc. (messagerie)	83,20
180433	Ville de Plessisville (entraide)	1 003,65
180434	Ville de Princeville (entraide)	6 320,59
180453	Groupe CLR (système de comm., batterie)	1 029,78
180454	Centre d'extincteur SL (recharges)	622,76
180455	Électricité d'auto Plessis. (réparations)	273,60
180456	Info Page (fréquence numérique, téléavertisseur)	859,40
180478	Rôtisserie Fusée (repas intervention)	150,68
180497	Garage Caron & Ass. (essence)	293,18
180498	Garage P. Bédard inc. (repas)	27,08
180499	Dicom Express inc. (messagerie)	50,62
180500	Purolator inc. (messagerie)	<u>32,31</u>
Total		<u>18 663,87 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>		<u>Sommes versées</u>
546248-546323	Paies d'avril	<u>31 180,03</u>
Total		<u>31 180,03 \$</u>

11142

Le 20 juin 2018

Transactions pré-autorisées et via internet	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-05-01	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	82,15
PWW-05-02	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	82,15
PWW-05-03	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	82,15
PWW-05-04	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	86,41
PWW-05-05	Bell Mobilité -cellulaire	177,17
PWW-05-06	Sonic	1 377,81
PWW-05-07	Shell	<u>1 464,13</u>
Total		<u>3 351,97 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 3 mai 2018, une correspondance du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, signée par M. François Blais, ministre, informant la MRC qu'une somme de 160,1 M\$ sera investie par le gouvernement du Québec, pour conclure les Alliances pour la solidarité afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans toutes les régions du Québec. Une enveloppe de 3 376 345 \$ sera disponible pour conclure une nouvelle entente et un premier versement de 70 000 \$ sera octroyé à la région afin d'amorcer les travaux entourant l'élaboration du plan d'action. *Cette correspondance est classée.*

En date du 10 mai 2018, une correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire signée par M. Marc Croteau, sous-ministre, informant la MRC qu'une rencontre sur les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) aura lieu entre le 28 mai et le 22 juin 2018. *Cette correspondance est classée.*

En date du 15 mai 2018, une correspondance du ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports signée par Madame Marie-Ève Turner, directrice générale par intérim, par laquelle elle informe la MRC que le ministère analyse la possibilité de mener des travaux de renforcement des ponts P-04764 & P-04765. *Cette correspondance est classée.*

Le 20 juin 2018

En date du 18 mai 2018, une correspondance du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, signée par M. André Fortin, ministre, informant la MRC qu'un versement provisoire de 132 851 \$ correspondant à 50 % de la contribution de base autorisée à notre service de transport adapté pour l'année 2017. *Cette correspondance est classée.*

En date du 23 mai 2018, une correspondance du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec signée par M. Jean-Pierre Dansereau, directeur général, à laquelle est jointe une résolution adoptée le 24 avril dernier, concernant la préoccupation des propriétaires forestiers et des producteurs de bois. *Cette correspondance est classée.*

En date du 31 mai 2018, une correspondance du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, signée par M. Luc Blanchette, informant la MRC qu'une contribution d'une valeur de 3 000 \$ en poissons sera accordée au Parc régional des Grandes-Coulées. *Cette correspondance est classée.*

En date du 4 juin 2018, une résolution de la municipalité d'Inverness, appuyant l'organisation du Festival du Bœuf d'Inverness. Suite aux discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante, savoir :

Appui au	Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité
Festival du	d'appuyer l'organisation du Festival du Bœuf d'Inverness dans ses démarches afin de
Bœuf d'Inverness	s'assurer du respect des règles applicables en matière de bien-être et de la sécurité de
A.R.-06-18-14580	l'animal.

ADOPTÉ

En date du 4 juin 2018, une résolution de la MRC de Témiscamingue, demandant un appui dans ses démarches auprès du MSP afin qu'une extension du délai en lien avec le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier pour la réalisation du projet (1 an – volets 1 et 2) (2 ans – volet 3) soit accordé. Suite aux discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante, savoir :

Le 20 juin 2018

Appui à la MRC
Témiscamingue -
Programme
d'aide financière
pour le soutien
à l'organisation
des interventions
d'urgence hors
du réseau routier
A.R.-06-18-14581

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité de d'appuyer la MRC de Témiscamingue dans ses démarches auprès du ministère de la Sécurité publique afin qu'une extension du délai en lien avec le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier pour la réalisation du projet (1 an – volets 1 et 2) (2 ans – volet 3), le tout tel que plus amplement décrit dans la résolution numéro 05-18-162, adoptée par le conseil de la MRC de Témiscamingue, lors de son assemblée tenue le 23 mai 2018.

ADOPTÉ

En date du 5 juin 2018 une correspondance de la Société d'habitation du Québec, signée par M. François Therrien, vice-président aux programmes, informant la MRC de la mise en place d'un programme visant à améliorer l'accès aux petits centres d'affaires, commerciaux et communautaires qui ne sont actuellement pas soumis à une obligation légale en matière d'accessibilité aux personnes handicapées et la SHQ dispose d'un budget de 8 M\$ jusqu'en mars 2023. *Cette correspondance est classée.*

En date du 5 juin 2018, une correspondance du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, signée par M. Luc Blanchette, ministre, informant la MRC qu'une somme 50 000 \$ sera versée, en 2018 – 2019, à la région Centre-du-Québec, suite au renouvellement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour les années 2018 à 2021. *Cette correspondance est classée.*

Une correspondance signée par Madame Lise Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, informant la MRC que dans le cadre du programme RénoRégion, un montant de 85 000 \$ est à la disposition de la MRC pour l'année 2018 – 2019. *Cette correspondance est classée.*

Varia :
Panneau
sortie 228 -
Demande de
permis au
MTMDET
A.R.-06-18-14582

Il est proposé par M. le conseiller Yves Charlebois, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC, une demande de permis au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour le panneau de la sortie 228.

ADOPTÉ

Le 20 juin 2018

Demande au Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins -
Projet régional pour l'accès à Internet haute vitesse
A.R.-06-18-14583

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC à déposer, conjointement avec les autres MRC du Centre-du-Québec, une demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins pour l'accès à Internet haute vitesse;

Projet régional pour l'accès à Internet haute vitesse
A.R.-06-18-14583

QUE le directeur général, M. Rick Lavergne, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉ

Demande au Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins -
Projet « Économie circulaire Arthabaska – Érable »
A.R.-06-18-14584

Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC à déposer une demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins pour le projet « Économie circulaire Arthabaska – Érable »;

Projet « Économie circulaire Arthabaska – Érable »
A.R.-06-18-14584

QUE le directeur général, M. Rick Lavergne, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à cette demande;

QUE la Corporation de développement durable soit autorisée à déposer la demande pour la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Période de question
A.R.-06-18-14585

M. Alain Dubois adresse une question générale au sujet de la tenue de la remise de médailles par le lieutenant gouverneur aux pompiers du SSIRÉ.

Levée de la séance
A.R.-06-18-14585

Il est proposé par M. le conseiller Yves Charlebois, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier